

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 Juillet 2017

### ----- Compte-rendu sommaire/Procès-Verbal de la séance

**L'an deux mille dix-sept et le vingt-quatre du mois de Juillet**, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Mazerolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. CONDÉRANNE Jean Léon, Maire.

**Etaient présents** : Mmes et MM CONDERANNE Jean-Léon Maire, PEGUILHE Christian, LAMANE Christian, GOMES Stéphanie, KAHLA-PEGUILHE Isabelle Adjoints, ARIZA François, LAPEYRE Elizabeth, BORDENAVE Pascal, DARRIBERE Aline et SANTOS Paula conseillers municipaux.

Etaient excusés : MOUREU Pierre, BORDENAVE Pascal BIGNES Florence, LAYAA-LAULHE Christophe, MALE Nathalie et HERALD Xavier.

**Date de convocation** : le 19 Juillet 2017.

Paula Santos a été élue secrétaire de séance.

\*\*\*

### Organisation des nouveaux horaires de l'école et du centre aéré

Par courrier en date du 13 Juillet, Le DASEN a validé le retour à la semaine des quatre jours pour l'école de Mazerolles. Les horaires applicables à la rentrée sont 9h à 12h15 le matin

et 13h45 à 16h30 l'après-midi. Les horaires des transports scolaires restant inchangés, la Commune s'engage à garder gratuitement les élèves de Larreule et Fichous-Riumayou une demi-heure.

Laëtitia Cailleaud a été embauchée en tant qu'adjoint d'animation.

Monsieur le Maire a par ailleurs informé l'assemblée que le centre aéré sera ouvert les mercredis toute la journée avec possibilité de garderie le matin et le soir.

Le Conseil Municipal a ensuite discuté des modalités de mise à disposition de la directrice du centre de loisirs pour l'année scolaire 2017/2018.

### Point sur les différents travaux

**Appartement de l'ancienne poste** : Deux entreprises doivent encore intervenir sur le chantier mais l'appartement devrait être achevé en fin de semaine.

De plus, le Conseil Municipal a délibéré pour le louer à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2017. Il a fixé à six ans la durée de location et à 500€ le montant mensuel du loyer. Il a également autorisé le Maire à signer le bail et tous les documents afférents à cette affaire.

**Contrat de ruralité** : cinq projets ont été retenus dans le cadre du contrat de ruralité, dont le projet de bâtiment communal de Mazerolles, comprenant un local technique, un local associatif et un préau couvert pour les jeunes. Une réponse définitive sera donnée courant Septembre.

De plus, Monsieur le Maire a précisé que les projets bénéficiant de la DETR ne pourront obtenir les subventions du contrat de ruralité.

**Station de lavage :** la personne porteuse du projet de station de lavage s'est désengagée. Monsieur le Maire a pris contact avec une autre personne qui pourrait porter ce projet.

## Programme voirie

Les travaux seront faits durant l'été, Monsieur le Deuxième Adjoint devant prendre contact avec l'entreprise Lapedagne titulaire du marché pour convenir de la date de démarrage.

## Extension du réseau électrique

-Le Conseil Municipal a délibéré pour approuver le projet et le financement de la part communale concernant l'extension du réseau électrique de l'affaire 17EX023. Les travaux s'élèvent à 10 837.69€. La Commune participe aux travaux à hauteur de 1740.13€, qu'elle financera par de l'emprunt, et également aux frais de gestion, qui s'élèvent à 395.53€.

-Le Conseil Municipal a délibéré pour approuver le projet et le financement de la part communale concernant les travaux de Génie Civil de l'affaire 17TE019 liée à l'affaire 17EX023. Les travaux s'élèvent à 4 176.03€. La Commune participe aux travaux à hauteur de 4023.62€, qu'elle financera par de l'emprunt, et également aux frais de gestion qui s'élèvent à 152.41€

## Questions diverses

- Le devis pour le panneau d'information au centre commercial d'un montant de 4770.00€HT a été validé. Le panneau serait installé au-dessus de la pharmacie. Une convention serait faite entre la Commune et l'esthéticienne précisant les droits et les devoirs de chacun, la Commune s'engageant à lui faire gratuitement de la publicité. Le Conseil Municipal a évoqué le principe d'une tarification pour les commerçants souhaitant faire de la publicité. Des tarifs différenciés seraient appliqués pour les commerçants du centre médico-commercial, pour les commerçants de Mazerolles et hors de Mazerolles. Le Conseil Municipal souhaite également que les informations des associations diffusées via le panneau soient gratuites.
- Le Conseil Municipal a décidé de procéder au rajout des quatre Morts pour la France qui ne sont pas inscrits sur le Monument aux Morts. Un devis a été demandé à la société Eberard pour réaliser ces ajouts.
- L'entreprise Campagne a proposé de mettre, gracieusement, en béarnais, l'inscription « L'ANCIÈNE POSTE » sur la façade rénovée du bâtiment.
- Suite à une consultation pour la fourniture des repas de cantine, la proposition de l'entreprise la Culinair a été retenue.
- L'association los hardidets souhaite installer un petit réfrigérateur dans la salle des associations. Le Conseil Municipal a donné son accord sous conditions : si ce réfrigérateur pose problème, los Hardidets devra le retirer.
- Monsieur le Premier Adjoint a présenté un devis pour une climatisation réversible et la pose de stores dans le bâtiment bilingue de l'école. Le Conseil Municipal a décidé de se donner le temps de la réflexion pour voir quelle serait la solution d'équipement la plus appropriée.

- L'organisation de la journée des associations qui se tiendra le 9 Septembre 2017 à Mazerolles a été évoquée. Un devis pour la sonorisation du site va être demandé ainsi que pour réaliser l'animation l'après-midi. Un point a été fait sur les artisans participant au marché des producteurs et sur ceux restant à démarcher.

Vu par nous, Maire de la commune de Mazerolles, pour être affiché le 3 Aout 2017 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités territoriales.

A MAZEROLLES, le 3 Août 2017  
Sceau de la mairie

Le Maire

Jean-Léon Condéranne